CC BRESSE LOUHANNAISE INTERCOM

ATTESTATION A LA PRATIQUE SPORTIVE – SAISON 2024/2025

1/BENEFICIAIRE.

Nom/Prénom :

Date de naissance :

Adresse complète :

Discipline pratiquée :

2/ASSOCIATION,

Nom de l'association :
Affiliée à la Fédération Sportive de :
Nom, adresse et contact du responsable de l'association :

3/MONTANT DE LA COTISATION ANNUELLE : …… €

4/ CUMUL AVEC D'AUTRES DISPOSITIFS (comité d'entreprises, autres dispositifs d'aides à la pratique)

OUI ☐ Montant : …….

NON ☐

Date | Signature du bénéficiaire ou de son représentant légal | Cachet de l'association

---

Les coupons sport sont à demander **à partir du 09 septembre 2024 jusqu'au 31 juin 2025 inclus** Via le site internet de **Bresse Louhannaise Intercom' « www.bresselouhannaiseintercom «**

- Renseignements auprès de Patrice Vuillet responsable politique sportive au 03.85.60.10.95 – Mail « patrice.vuillet@blintercom.fr »

Les coupons ne seront délivrés que si l'association à signée la convention avec Bresse Louhannaise Intercom'

Pièces à fournir avec ce document :

- Justificatif de domicile
- Livret de famille ou pièce d'identité du bénéficiaire
- L'attestation à la pratique sportive signée par l'association